

# MAGAZINE D'INFORMATION N°33

RESPECTONS L'HABITATION

AVRIL 2023

WWW.CENTRHABITAT.BE



# SOMMAIRE



3

ÉDITO



4-5

VENTES



6

PROVISIONS ET DÉCOMPTÉ DES CHARGES



7

MICROMET



8

PLAN DE RÉNOVATION 2020 – 2024



9

LE RÔLE DE LA CELLULE DE PROXIMITÉ DANS LE PLAN DE RÉNOVATION 2020-2024



10

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE



11

FOCUS CHANTIER



12

MUTATION



13

REPRISE EN ÉTAT LOCATIF



14

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE, CET APPAREIL QUI PEUT VOUS SAUVER LA VIE !



15

FÊTE DES VOISINS À SAINT-VAAST



16-17

SEANCE D'INFORMATION ET INITIATION A LA CREATION DE L'ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE DU FOREM



18-19

QU'EST-CE QUE LA PERMACULTURE ?

# ÉDITO

Le nombre de candidats pour un logement public est en augmentation constante en Wallonie. Centr'Habitat ne fait pas exception à la règle : à la fin 2022, plus de 3600 dossiers en attente d'un logement sur le patrimoine de la société étaient enregistrés. Par ailleurs, le taux de rotation des logements diminue et la politique active de lutte contre les logements inoccupés a permis de compresser au maximum le nombre de logements vides. Dans ce contexte, il devient vital de pouvoir augmenter l'offre de logements publics, un des principaux objectifs généraux de Centr'Habitat.

Malheureusement, l'environnement externe à la société n'est guère favorable à la mise en service rapide de nouveaux logements. Les efforts du Gouvernement Wallon, bien qu'importants au regard du budget régional, ont été concentrés sur la rénovation des logements, avec le

Plan Wallon de rénovation (voir notre article en page 8). Celui-ci doit permettre d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants mais ces investissements n'augmentent pas l'offre de logement. A l'échelle de la région du Centre, les quelques dizaines de logements octroyés à Centr'Habitat via les appels à projets du Gouvernement Wallon, répartis sur plusieurs années, ne permettent pas de répondre même partiellement à cette explosion de la demande.

A ces problèmes de moyens financiers s'ajoutent à présent des problèmes de disponibilité des entrepreneurs. Ceux-ci sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre sans précédent. De plus, les entreprises du bâtiment sont fortement sollicitées par des projets publics et privés. La multiplication des investissements provoquée par la crise énergétique est amplifiée par la volonté politique, régio-

nale et européenne, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments pour répondre aussi à la crise climatique. Ceci va très probablement entraîner des retards dans les plannings des projets de la société, tant en rénovation qu'en construction.

Malgré toutes ces difficultés, Centr'Habitat continue à se battre pour tenter par tous les moyens de profiter de chaque opportunité pour accroître son patrimoine. Les divers projets décrits dans cette brochure en témoignent. Je vous en souhaite une très bonne lecture !

Olivier Dechenne  
Directeur gérant

# À VENDRE : 5 LOGEMENTS À RÉNOVER PROCHES DE TOUTES COMMODITÉS !

Vous souhaitez franchir le pas et devenir propriétaire ?

## CONDITIONS :

Ne pas être propriétaire (clause de non-propriété prévue dans le cahier des charges annexé à l'acte de cession).

4 Le logement sera vendu au plus offrant parmi les catégories prioritaires, en respectant l'ordre suivant :

- Être locataire de Centr'Habitat
- Être candidat-locataire chez Centr'Habitat
- Être locataire dans une autre société de logement de service public
- Être candidat-locataire d'une autre société de logement de service public
- Les pouvoirs locaux
- Autres

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) ?

N'hésitez pas à nous contacter au 064/431.886 ou via [info@centrhabitat.be](mailto:info@centrhabitat.be) afin d'avoir plus de renseignements et/ou programmer une visite du bien.

### HOUDENG-GOEGNIES RUE D'ANGLETERRE 10



Maison 2 façades avec jardin et garage construite en 1982.  
3 chambres - 120 m<sup>2</sup> habitable  
Revenu cadastral : 669,31 €

FAIRE OFFRE ÀPD  
140 000 €

### HOUDENG-GOEGNIES RUE D'ANGLETERRE 12



Maison 3 façades avec jardin et garage construite en 1982.  
3 chambres - 122 m<sup>2</sup> habitable  
Revenu cadastral : 669,31 €

FAIRE OFFRE ÀPD  
155 000 €

### HOUDENG-GOEGNIES RUE DE LA FERME BRICHANT 108



Maison 2 façades avec jardin construite en 1926.  
2 chambres - 95 m<sup>2</sup> habitable  
Revenu cadastral : 275 €

FAIRE OFFRE ÀPD  
125 000 €

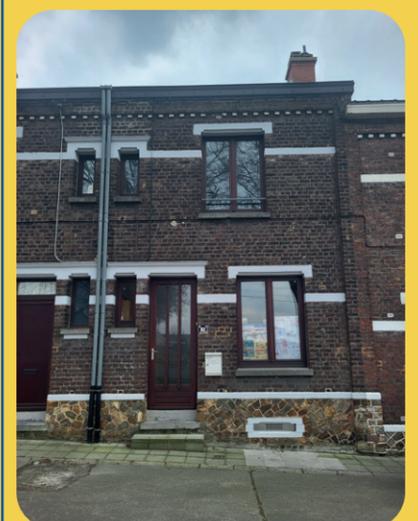
### LA LOUVIERE RUE BRICHANT 35



Maison 3 façades avec jardin construite en 1949.  
2 chambres - 94 m<sup>2</sup> habitable  
Revenu cadastral : 337,14 €

FAIRE OFFRE ÀPD  
120 000 €

### BOIS-D'HAINE RUE JOSEPH WAUTERS 76



Maison 2 façades avec jardin construite en 1932.  
2 chambres - 85 m<sup>2</sup> habitable  
Revenu cadastral : 203,27 €

FAIRE OFFRE ÀPD  
99 000 €

# PROVISIONS ET DÉCOMPTÉ DES CHARGES

**Le décompte des charges est en cours de distribution.**

Il représente le montant ajusté des coûts réels des prestations de l'année écoulée. Ce qui correspond à la somme des factures reçues pour l'immeuble concerné.

Le montant du décompte des charges 2023 n'a pas été épargné par l'inflation générale et exceptionnelle des prix de l'énergie et des prestations de nos partenaires. En cas d'important supplément à payer, notre service contentieux est à votre écoute.

6 La provision est un montant mensuel fixe, compris dans votre loyer, des coûts estimés de l'année à venir.

Définition des postes :

LIBELLÉ DES POSTES	DÉFINITION
Eau	Consommation d'eau individuelle selon le relevé des compteurs d'eau
Gaz	Consommation de gaz individuelle selon le relevé des compteurs de chaleur
Eau/chauff	Consommations d'eau et de gaz individuelles selon les relevés des compteurs d'eau et de chaleur
Ent. comm.	Entretien des lieux communs : prestations de nettoyage y compris la consommation d'eau nécessaire à ceux-ci ainsi que la location de tapis hall d'entrée.
Cons. comm	Consommation des lieux communs en électricité nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements collectifs
Esp. verts	Entretien des espaces verts (pelouses, haies et plantations)
Int.EV.ville	Participation financière de la Ville (montant déduit)
Ascenseurs	Entretien des ascenseurs
Serv. chauff	Redevance <b>forfaitaire</b> concernant les prestations d'entretien et de dépannage des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude. Le montant étant fixe, il n'apparaît pas dans le décompte des charges
Maint.Tech	Maintenance technique : prestations concernant les équipements collectifs (équipements d'incendie, parlophone, éclairage, ventilation, etc.)

Il est évident que toutes ces prestations ne concernent pas tous les logements. Seules les prestations effectuées dans votre logement et dans votre immeuble vous seront portées en compte.

# MICROMET

Ces dernières années, lors du remplacement de votre chaudière par une chaudière à condensation, l'entrepreneur a placé un appareil anti-calcaire et anti-tartre sur votre installation d'eau sanitaire appelé **Micromet**. Celui-ci se trouve à proximité de la chaudière ou après le compteur d'eau froide.

Cet appareil contient une cartouche qui doit être remplacée **tous les 6 mois** par vos soins. Toutefois, lors de l'entretien de votre chaudière, l'entrepreneur procédera à son remplacement.

## COMMENT REMPLACER LA CARTOUCHE ?

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter en fonction de la situation ou de l'époque de placement du Micromet, à savoir :

### Etape 1 :

- Soit fermer les 2 vannes (avant et après le Micromet).
- Soit fermer la vanne après le Micromet et la vanne principale au compteur d'eau froide et purger l'installation.
- Soit fermer la vanne principale au compteur et purger l'installation (ouvrir un robinet au point le plus bas).

**Etape 2 :** retirer les 2 boulons se trouvant sur la tête du Micromet (voir photo 1).

**Etape 3 :** oter la plaque et remplacer la cartouche (voir photo 2).



Cette cartouche est en vente dans la plupart des magasins de bricolage au prix approximatif de 12€.

**Etape 4 :** replacer la plaque de fermeture et resserrer les boulons.

**Etape 5 :** ouvrir l'arrivée d'eau.

**Etape 6 :** à l'aide de la vis de la plaque du Micromet, purger l'air et dès l'arrivée d'eau, resserrer la vis.

**Etape 7 :** ouvrir la seconde vanne quand elle est présente.



Photo 1



Photo 2

# PLAN RÉNOVATION 2020-2024 DU LOGEMENT PUBLIC LE POINT



©photo : freepik.com

Dans le bulletin précédent\*, nous vous annonçons la réduction du Plan de rénovation 2020-2024.

A ce titre, nous sommes en mesure de vous confirmer aujourd'hui que **253 logements** ne feront plus partie de ce plan régional. Cependant, nous travaillons sur la mise en place d'un programme de rénovation, financé sur les fonds propres de la société. **Ceci permettra de rénover les logements qui nécessitent prioritairement des rénovations.** Les locataires ont été personnellement prévenus de ce changement d'orientation et des travaux envisagés.

En ce qui concerne l'avancement des dossiers des **1.122 logements** du Plan, nous essayons de maintenir les objectifs temporels de démarrage des travaux annoncés précédemment, malgré un contexte de travail compliqué : difficulté à recevoir des offres de prix, problèmes d'approvisionnement des matériaux, prix anormalement hauts, pénurie de main d'œuvre...

La suite au prochain numéro !

\*voir notre article « Hausse des prix de la construction et de l'énergie : le gouvernement wallon révisé le plan », brochure n°32.

"L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas"



## LE RÔLE DE LA CELLULE DE PROXIMITÉ DANS LE PLAN DE RÉNOVATION 2020-2024

### Voici leurs missions :

- Accompagnement social : visite à domicile, orientation vers les services d'aide compétents ;
- Accompagnement dans la recherche de solutions pour le démontage des annexes, des différents éléments fixés sur les façades (parabole, système d'alarme, volets...) ;
- Présentation des futurs travaux et explications des différentes réalisations ;
- Relais entre l'entreprise, le gestionnaire de chantier et le locataire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, nos agents restent à votre écoute par téléphone :

ERMEL Véronique, Coordinatrice : 064/431.868

VANDEMENSCHRUGGE Mélissa, Référente Plan de Rénovation : 064/431.889

FLENER Mélissa : 064/431.865

LETERTRE Axel : 064/431.864

SEREZ Christian : 064/431.856

# INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE

Notre chantier d'installation du chauffage central dans l'ensemble de notre patrimoine se poursuit. **459 installations ont été réalisées** entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 28 février 2023, notamment sur les sites suivants :

- Rue Joseph Wauters : immeubles 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110 ;
- Cité Demarez : rue des Tilleuls, avenue Beau Site, rue des Forsythias et rue Bignault à Houdeng-Aimeries ;
- Cité Leburton : rues de France, de Boussoit et de l'Entraide ;
- Cité de Bois-du-Luc à Houdeng-Aimeries ;
- Rues Emile Urbain et George Ledant à Saint-Vaast ;
- Rues Emile Cambier et Bucquoy (appartements) à Haine-Saint-Pierre.

**Le montant de la dépense actuelle, depuis le début de l'opération, s'élève à**

**3.040.286,51 € HTVA**

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre équipe technique qui visitera votre logement avant les travaux. Nous vous transmettrons des explications précises sur la réalisation de l'installation. Les conseils qui vous seront prodigués permettront de réduire au maximum la durée des travaux dans votre logement. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



## LES PROCHAINS SITES PLANIFIÉS SONT :

- Rue de l'Épine du Prince immeubles 1, 3 et 5  
> **83 logements**
- Suite de la rue de France et rue de Boussoit  
> **28 logements**
- Cité Hermant-Houpette  
> **54 logements**

## FOCUS CHANTIER

### Création de 11 habitations à la rue Camille Lemonnier à La Louvière.

Deuxième phase de construction du projet global de réhabilitation des anciens établissements scolaires « ICET ». Ce chantier consiste en la création de 11 logements répartis en un immeuble de 7 appartements sur 4 niveaux et 4 maisons mitoyennes de type « bel-étage » de 3 niveaux. Les logements seront destinés à la vente.



#### Objectifs :

- Proposer un produit semi-fini ;
- Intégrer une architecture contemporaine au bâti existant ;
- Proposer l'acquisition du logement à un budget abordable.



#### Atouts :

- Quartier privilégié en centre-ville ;
- Jardins pour les maisons et espace vert en commun pour les appartements ;
- A proximité des écoles, commerces et transports ;
- Logements basse énergie ;
- Chauffage central et production d'eau chaude sanitaire par chaudière à condensation gaz ;
- Ventilation hygiénique (mécanique contrôlée type C+) ;
- Récupération des eaux de pluie.

#### Un quartier durable :

- Amélioration de la mixité sociale ;
- Pérennité des constructions ;
- Préservation de l'environnement tout en respectant les critères budgétaires.

**Fin du chantier estimé :** Fin du troisième trimestre 2023.

**Estimation du projet :** **1.825.000 €** Hors frais

# MUTATION

Votre logement actuel est devenu trop petit ou trop grand ? Il ne correspond plus à vos besoins ? La législation prévoit de pouvoir effectuer une demande de changement de logement aussi appelée « mutation » afin de pouvoir bénéficier d'un logement social adapté à vos besoins.

## Comment cela se passe-t-il ?

Plusieurs cas de figure existent :

1. Votre logement n'est plus adapté à votre situation de famille parce qu'elle s'est agrandie ou au contraire, vos enfants devenus grands sont partis du nid familial. Alors vous pouvez, à tout moment pendant votre occupation, introduire une demande de mutation auprès de notre service Inscription ;

2. Votre état de santé s'est dégradé et votre logement n'est plus du tout approprié, vous pouvez alors introduire une demande pour une « mutation pour raison de santé ». Il faudra vous munir de votre dossier médical composé de

preuves de médecins spécialistes. Notre Comité d'attribution décidera alors si votre cas est de nature à déroger aux règles d'attribution ;

3. Votre logement ne correspond plus à vos besoins personnels et vous êtes locataire depuis au minimum trois années accomplies, vous pouvez alors introduire une demande de mutation pour « convenance personnelle ».

## Et après l'inscription que se passe-t-il ?

En fonction de votre cas de figure, votre demande est placée sur une liste d'attente. Vous allez devoir attendre que les personnes inscrites avant vous aient eu satisfaction pour que nous soyons en mesure de vous proposer un nouveau logement.

Contrairement à l'attribution, vous n'avez qu'une seule opportunité. Si vous refusez le logement que Centr'Habitat vous propose, votre demande de mutation est radiée. Vous devrez alors attendre six mois avant de pouvoir venir vous réinscrire.

Une fois la visite du nouveau logement effectuée, si vous l'acceptez alors un nouveau contrat sera signé et une nouvelle garantie constituée.

## ATTENTION !

Les délais de mutation sont assez long. En effet, l'offre étant inférieure à la demande, il est impossible de pouvoir assurer des délais...

Actuellement, 634 familles sont dans l'attente d'un transfert.

# REPRISE EN ÉTAT LOCATIF

Il est important de rappeler que le bail d'un logement social n'est pas héréditaire. En effet, l'attribution des logements sociaux est soumise à une législation stricte qui établit les priorités d'attribution.



Lorsque le titulaire d'un logement décède ou renonce à ses obligations locatives, il arrive souvent que les personnes qui vivent également dans le logement demandent à « reprendre le bail » ou à « garder le logement » mais qu'en est-il vraiment ?

La règle veut que, lorsque le titulaire n'occupe plus le logement, tous ses occupants doivent également partir à l'expiration du délai de préavis de trois mois.

## Deux cas de figure se présentent :

1. Si le titulaire était co-signataire du contrat de

bail, alors la seconde personne qui a signé peut rester dans le logement moyennant la signature d'un nouveau contrat de bail et le paiement d'une nouvelle garantie locative.

2. Si le titulaire était le seul signataire du contrat de bail : il arrive que Centr'Habitat accepte de déroger à la règle sous certaines conditions bien précises :

- Le « demandeur » doit être valablement déclaré dans le logement et y être domicilié depuis au moins 3 années ;
- L'état du logement doit être irréprochable ;
- Aucun retard de paiement ne doit être enregistré ;
- La taille du logement (nombre de chambre(s)) doit correspondre à la nouvelle situation de famille.

Si toutes les conditions sont remplies, un nouveau contrat de bail est signé et une nouvelle garantie locative constituée. Le ménage pourra alors continuer à occuper le logement.

# LE DÉTECTEUR DE FUMÉE



## Cet appareil qui peut vous sauver la vie !

Plus vite un incendie est découvert, plus grandes sont les chances d'y survivre et d'en limiter les dégâts. Le détecteur de fumée vous alertera d'une situation dangereuse pour évacuer rapidement le logement. C'est pourquoi, il est impératif qu'il reste en place et pourvu de piles.

- Assurez-vous que l'alerte sonore soit audible de tous les endroits du logement même lorsque les portes sont fermées ;
- Testez votre détecteur de fumée au moins une fois par mois à l'aide du bouton « test » prévu à cet effet ;

- Dépoussiérez le détecteur de fumée au moins une fois par mois à l'aide d'un chiffon ou, éventuellement, de votre aspirateur muni de la brosse douce ;
- Ne couvrez jamais le détecteur ;
- N'obstruez jamais les ouvertures par une couche de peinture ou toute autre substance ou dispositif ;
- Remplacez la pile du détecteur de fumée lorsque celui-ci émet un bip sonore à fréquence régulière et modérée.

### En cas de :

- début d'incendie, appelez le **112** (pompiers) ;
- odeur de gaz, composez le **0800/87.087** (ORES).

L'ASBL Régie des Quartiers La Louvière-Manage  
en partenariat avec le Service Cohésion Sociale du  
CPAS de La Louvière  
organise une journée retrouvailles

# FÊTE DES VOISINS À SAINT-VAAST VENDREDI 26 MAI 2023

## AU PROGRAMME :

Activités pour enfants  
Châteaux gonflables  
Spectacle  
Animations diverses  
Food Truck  
Brocante (emplacement gratuit)

 Réservation et renseignements au 064/26.62.01

 Rues : des Briqueteries , Professeur O.Tulippe, Wallonia , Château d'eau



L'ASBL Régie des Quartiers La Louvière-Manage en partenariat avec Le Forem de La Louvière organise une

## SEANCE D'INFORMATION ET INITIATION A LA CREATION DE L'ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE DU FOREM

**Familiarisez-vous avec le nouvel outil " espace personnel du Forem "**

**Objectifs :**

- Identifiez vos compétences
- Créer un CV
- Publier et postuler directement sur le site du Forem

**Durée :** deux matinées

**Quand ?**

- 26 avril 2023 de 9h à 12h00 (séance d'information théorique)
- 30 mai 2023 de 9h à 12h00 (mise en pratique)

**Inscription obligatoire :** BLAZEJCZYK Marta 064/26.62.01

 Rue des Briqueteries 1/3  
7100 Saint-Vaast



L'ASBL Régie des Quartiers La Louvière-Manage en partenariat avec Le Forem de La Louvière organise une

## SEANCE D'INFORMATION ET INITIATION A LA CREATION DE L'ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE DU FOREM

**Familiarisez-vous avec le nouvel outil " espace personnel du Forem "**

**Objectifs :**

- Identifiez vos compétences
- Créer un CV
- Publier et postuler directement sur le site du Forem

**Durée :** deux matinées

**Quand ?**

- 25 avril 2023 de 9h à 12h00 (séance d'information théorique)
- 23 mai 2023 de 9h à 12h00 (mise en pratique)

**Inscription obligatoire :** FLAMANT Elodie 064/77.28.78

 Rue de la petite Franchise 2  
7170 Fayt-lez-Manage



# QU'EST-CE QUE LA PERMACULTURE ?

C'est une méthode de conception inspirée des fonctionnements de la nature. Elle vise à créer des lieux de vie agréables qui produisent de la nourriture, de l'énergie, des matériaux utiles tout en améliorant les sols, l'eau, la qualité de l'air et les relations entre les humains. (Gildas Véret)

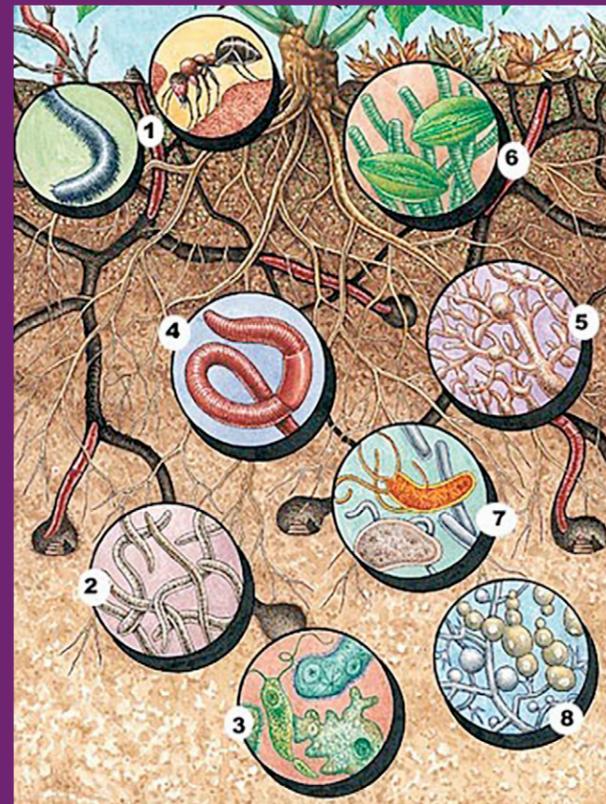
Elle permet de s'adapter à tout type de changement (climatique, crise économique...)

Prenons l'exemple d'une forêt : on n'y fait rien (on ne sème pas, on n'irrigue pas...) et pourtant, ça pousse ! Le sol y est riche, les bactéries du sol fournissent des nutriments aux arbres, qui collaborent avec les champignons... : c'est la collaboration entre les espèces !

On va donc copier ce qui se passe dans la nature vu que ça fonctionne ! On produira même plus en travaillant moins.

## UN SOL VIVANT

1. Arthropodes
2. Nématodes
3. Protozoaires
4. Lombrics
5. Actinomycètes
6. Algues
7. Bactéries
8. Champignons



## Comment démarrer mon potager ?

La permaculture, ce n'est pas seulement être jardinier, mais ça commence souvent par là. Vous êtes déjà nombreux à cultiver vos légumes au jardin, mais retenons que « tout se jardine », qu'on soit en pleine nature ou en ville, qu'on ait un lopin de terre à disposition ou pas.

Nous vous proposons d'explorer la méthode de la « culture sur butte en lasagne », qui imite la forêt.



## La culture sur butte en lasagne

L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de faire pousser des légumes partout, sur un espace restreint, en présence ou en absence de sol, dans un jardin, sur un toit, un balcon...

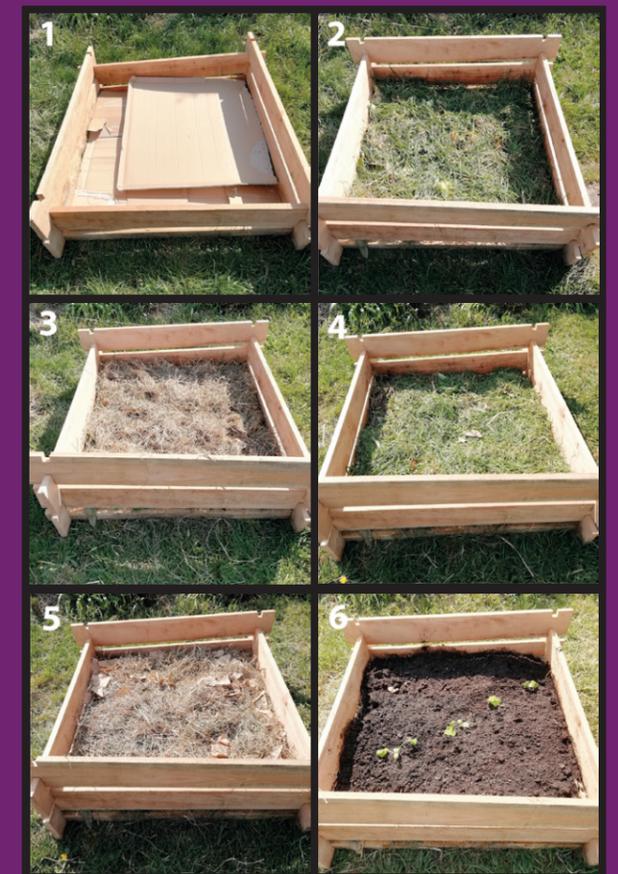
Le principe est d'alterner des couches (5 à 10 cm) de matières VERTE et BRUNE, pour une lasagne de max 50 cm de haut. Le secret de son succès, c'est l'humidité.

## LA BUTTE EN LASAGNES

### MODE D'EMPLOI :

Commencer par délimiter la surface (max 1m-1m20, ici dans une structure en bois)

1. enlever les mauvaises herbes + passer la grelinette et placer un carton ou un géotextile ;
2. ajouter de la matière verte (herbe, mauvaises herbes, déchets de légumes...) ;
3. ajouter de la matière brune (paille, broyat de bois, feuilles trempées dans l'eau...) ;
4. ajouter de la matière verte ;
5. ajouter de la matière brune (paille ou feuilles) ;
6. ajouter de la terre de compost et ensuite semer ou repiquer.



Bon amusement !

# INFORMATIONS ET CONTACTS

## HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE ACCUEIL

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Les services sont accessibles uniquement sur rendez-vous



NUMÉRO GÉNÉRAL

064/22.17.82



- Pour toute demande technique, **taper 1**
- Pour votre situation financière ou retard loyer, **taper 2**
- Pour les inscriptions ou demande de mutation, **taper 3**
- Pour toute autre demande, **taper 4**

---

### Pour nous écrire ou nous transmettre un document

Par courrier : **rue Edouard Anseele 48, 7100 La Louvière**

Par courriel : **info@centrhabitat.be**

---

## RESTEZ CONNECTÉS !

Visitez notre site

[www.centrhabitat.be](http://www.centrhabitat.be)

Rejoignez-nous sur Facebook

 [@Centr'Habitat](https://www.facebook.com/Centr'Habitat)

## JOURS DE FERMETURE 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2023 :

**Lundi 1<sup>er</sup> mai** - Fête du travail

**Jeudi 18 mai** - Ascension

**Vendredi 19 mai**

**Lundi 29 mai** - Pentecôte

**Vendredi 21 juillet** - Fête Nationale

**Lundi 14 août**

**Mardi 15 août** - Assomption

**Mercredi 1<sup>er</sup> novembre** - Toussaint

**Lundi 25 décembre** - Noël

**Mardi 26 décembre**

N° entreprise 0401763211 - RPM Mons

Banque ING : BE20 371-0390124-56

Banque CPH : BE93 126-2014493-67